

Tous régimes confondus, 722 000 retraités ont liquidé un premier droit direct à la retraite en 2021. Ce nombre augmente de 0,9 % par rapport à 2020. L'évolution du nombre de nouveaux retraités ces dernières années est notamment liée aux reculs progressifs de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote, introduits par la réforme de 2010. Elle est également due aux assouplissements du dispositif de départ anticipé pour carrière longue mis en place en 2012 et en 2014. La variation des effectifs selon les régimes depuis 2017 dépend quant à elle, en grande partie, de l'entrée en vigueur de la liquidation unique des régimes alignés cette année-là.

Le nombre de nouveaux retraités augmente légèrement en 2021

Tous régimes de retraite confondus, 875 000 assurés ont liquidé un droit direct en 2021 (tableau 1). Parmi eux, 722 000 sont des primo-liquidants, c'est-à-dire qu'ils ont liquidé pour la première fois un droit direct cette année-là. Par rapport à 2020, le nombre de ces primo-liquidants augmente de 0,9 %. Les décalages progressifs de l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite et de l'âge légal d'annulation de la décote adoptés lors de la réforme des retraites de 2010¹ expliquent l'évolution du nombre de retraités depuis 2011 (encadré 1) et ainsi la légère augmentation des liquidations entre 2020 et 2021. En effet, davantage de personnes atteignent l'âge d'annulation de la décote en 2021.

Les modifications des modalités de départ anticipé pour carrière longue contribuent, en plus des effets de la réforme de 2010, à l'évolution du nombre de personnes qui liquident leurs droits. En effet, la montée en charge de ce dispositif, prévu par la réforme des retraites de 2003, a engendré une hausse du nombre de nouveaux retraités de 2005 à 2008. À l'inverse, la révision de ses conditions d'accès en 2009 a occasionné leur

nette diminution. Puis, son élargissement à partir de la fin 2012 (voir fiche 14) s'est traduite par une nouvelle augmentation en 2012 et en 2013. Enfin, à compter du 1^{er} avril 2014, l'élargissement du champ des trimestres réputés cotisés pour bénéficiaire de la retraite anticipée pour carrière longue accroît encore le nombre de liquidants depuis cette même année (voir fiche 17).

En plus de ces réformes, les tendances démographiques ont également une incidence sur le nombre de liquidants (encadré 2). Par exemple, l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom a contribué à augmenter le flux des retraités à partir de 2006.

Le nombre de primo-liquidants en hausse dans la plupart des régimes

Au régime général, le nombre de nouvelles pensions versées augmente de 5 % en 2021² (tableau 2). En 2017 et en 2018, les effectifs étaient en hausse dans ce régime en raison, d'une part, du décalage progressif des âges légaux de départ à la retraite et, d'autre part, de l'instauration de la liquidation unique des régimes alignés (Lura) au 1^{er} juillet 2017³ (voir encadré 1 de la fiche 1). Les assurés polyaffiliés terminant plus souvent leur

1. L'augmentation de l'âge minimum légal d'ouverture des droits de 60 à 62 ans a eu un effet jusqu'en 2018. Les effets du recul de l'âge légal d'annulation de la décote de 65 à 67 ans sont observables de 2016 à 2023.

2. L'évolution des effectifs entre 2020 et 2021 (et pour les années passées) est calculée à partir des données du régime général intégrant l'ex-Sécurité sociale des indépendants (ex-SSI).

3. Avec la Lura, le nombre de pensions versées par le régime général, par la Sécurité sociale des indépendants (SSI) et par la Mutualité sociale agricole (MSA) n'est plus équivalent au nombre de personnes bénéficiant d'une pension versée en contrepartie d'une carrière effectuée dans l'un ou l'autre de ces régimes. En effet, pour les polyaffiliés de ces régimes, les pensions sont liquidées dans le dernier auquel l'assuré était affilié uniquement, sauf exceptions (voir encadré 1 de la fiche 1).

carrière au régime général, ce régime est en effet devenu le régime le plus fréquemment verseur de l'ensemble des pensions dans le cadre de ce dispositif⁴. En 2021, l'effet de la Lura sur le taux de croissance des effectifs de nouveaux retraités au régime général s'est stabilisé. La hausse des effectifs de nouveaux retraités dans ce régime s'explique alors davantage par le fait que plus d'assurés atteignent l'âge d'annulation de la décote en 2021 qu'en 2020. Au total, en 2021, 696 000 personnes ont liquidé au moins un premier droit direct dans l'un des régimes concernés par la Lura, ce qui représente 96 % de l'ensemble des primo-liquidants.

Le nombre de nouveaux retraités est également en hausse dans la plupart des autres régimes. Il

augmente de 1,9 % dans le régime complémentaire des salariés du secteur privé (Agirc-Arrco), de 3,9 % dans celui de la fonction publique de l'État pour les fonctionnaires civils (FPE civils) et de 2,2 % à la Mutualité sociale agricole (MSA) salariés (tableau 2). En revanche, il baisse de 0,8 % dans les régimes spéciaux.

Sur une plus longue période, le nombre de nouveaux retraités en 2021 reste inférieur à celui d'avant la réforme de 2010 dans la plupart des régimes (722 000 primo-liquidants tous régimes confondus, contre 778 000 en moyenne par an entre 2005 et 2010). Le recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite et de l'âge légal d'annulation de la décote a en effet engendré une baisse du nombre de liquidants par rapport à 2010,

Tableau 1 Effectifs des nouveaux retraités de droit direct, tous régimes

En milliers

	Primo-liquidants d'un droit direct dans l'année, tous régimes			Liquidants d'un droit direct dans l'année, tous régimes		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
2004	748	326	422	943	391	553
2005	717	330	387	926	396	530
2006	789	373	416	997	436	561
2007	825	398	427	1 061	469	592
2008	843	414	429	1 063	491	572
2009	739	388	351	943	463	480
2010	778	407	371	970	481	489
2011	682	369	313	857	437	420
2012	604	307	298	741	362	379
2013	758	384	374	859	428	431
2014	702	354	349	835	410	426
2015	653	326	327	771	377	394
2016	644	320	323	759	373	386
2017	710	356	354	811	402	409
2018	750	389	360	864	442	422
2019	718	375	344	833	428	405
2020	716	368	348	847	424	423
2021	722	378	344	875	447	428

Note > Voir annexe 4, note sur le champ de la retraite.

Champ > Retraités ayant acquis un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

4. Cela est d'autant plus vrai depuis l'intégration de la SSI au régime général.

et ce, malgré l'assouplissement des conditions d'éligibilité au dispositif de départ anticipé pour carrière longue, qui tend à l'accroître. Au régime général et à la SSI base, l'écrêtement du minimum contributif à partir du 1^{er} janvier 2012 a également entraîné, dès cette année, une baisse du nombre de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension versée sous forme de rente⁵.

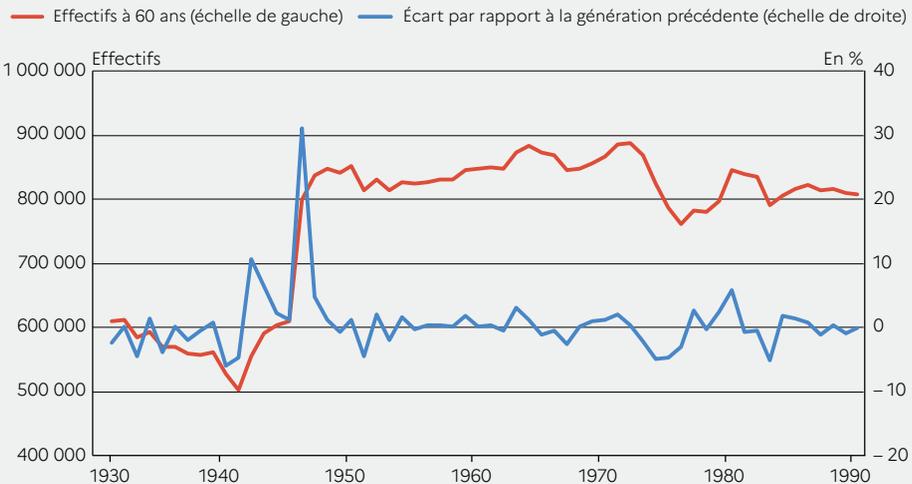
Une baisse de la part des hommes parmi les nouveaux retraités

La part des hommes dans l'ensemble des liquidants (49 %) est sensiblement équivalente à celle observée chez les primo-liquidants (48 %). Alors que leur part parmi ces derniers s'est accrue entre 2011 et 2017 (de 46 % à 50 %), elle est en baisse de 2 points en 2018 et reste quasiment à

Encadré 2 L'effet des variations démographiques sur le nombre de nouveaux retraités

La taille des générations augmente sensiblement à partir de la génération 1946, première des générations du baby-boom. Ces variations affectent le nombre de nouveaux retraités, tout particulièrement lorsque les générations concernées atteignent les âges légaux d'ouverture des droits et d'annulation de la décote (*graphique ci-dessous*). L'arrivée à la retraite de la génération 1946 contribue ainsi à augmenter le nombre de nouveaux retraités en 2006 et en 2011. Dans une moindre mesure, un phénomène équivalent est observé pour la génération 1942, plus nombreuse que celle née en 1941. Par ailleurs, la génération 1951 est légèrement moins nombreuse que les générations voisines, ce qui participe à la baisse du nombre de nouveaux retraités en 2011 et en 2012. C'est le cas également pour la génération 1953, ce qui se traduit par une baisse du nombre de nouveaux retraités en 2014 et en 2015.

Effectifs par génération à 60 ans et écart par rapport à la génération précédente



Champ > France entière hors Mayotte pour les générations 1930 à 1952, y compris Mayotte pour les générations 1953 à 1990.

Source > Insee, estimations de population et projections de population 2021 (scénario central).

⁵ La retraite donne lieu, dans ce cas, à un versement forfaitaire unique (VFU). Le bénéficiaire n'est donc pas comptabilisé parmi les nouveaux retraités (voir annexe 4, note sur le champ de la retraite). À l'inverse, la MSA salariés verse temporairement sous forme de rentes les pensions éligibles à un VFU dont le dossier n'est pas traité, ce qui contribue à une augmentation apparente du nombre de nouveaux retraités à partir de 2012.

ce niveau depuis 2019. En effet, les hommes sont majoritaires parmi les bénéficiaires de départs anticipés pour carrière longue. Or, les départs pour ce motif ont légèrement diminué en 2019 et en 2021 et sont restés quasi stables en 2020 dans la plupart des régimes.

30 % des nouvelles pensions versées par le régime général le sont dans le cadre de la Lura

En 2021, la part des nouvelles pensions versées au titre de la Lura⁶ est de 30 % au régime général et de 77 % à la MSA salariés (graphique 1). Ces

Tableau 2 Nouveaux retraités de droit direct, par régime de retraite

	Effectifs (en milliers)												Proportion d'hommes (en %)	Évolution (en %)
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Liquidants d'un droit direct dans l'année, tous régimes¹	970	857	741	859	835	771	759	811	864	833	847	875	48,9	3,2
Primo-liquidants d'un droit direct dans l'année, tous régimes¹	778	682	604	758	702	653	644	710	749	718	716	722	47,7	0,9
dont primo-liquidants d'un régime du champ de la Lura²	704	592	542	672	647	586	596	660	699	667	665	696	48,2	4,7
Régime général ^{3,4}	717	602	551	674	651	585	602	646	675	636	630	662	47,1	5,0
Agirc-Arrco	604	512	474	576	543	528	532	551	610	589	587	610	49,7	1,9
MSA salariés ³	80	67	50	86	90	82	86	72	50	44	43	44	59,6	2,2
MSA non-salariés	30	27	24	29	24	28	30	34	35	32	31	31	59,5	1,9
FPE civils ¹	66	71	46	53	51	48	50	57	54	53	53	55	43,7	3,9
Ircantec	85	74	74	91	113	82	86	95	102	98	124	104	37,0	-17,6
CNRACL ¹	nd	65	43	53	54	53	57	61	63	68	68	69	35,1	2,3
Régimes spéciaux ⁵	29	30	25	25	26	26	28	24	21	20	19	19	65,1	-0,8
Professions libérales ⁶	24	20	21	26	31	27	29	28	32	33	34	36	62,7	5,4

nd : non disponible.

1. Voir annexe 4, notes sur le champ de la retraite et de l'invalidité.

2. Primo-liquidants d'au moins un droit direct parmi le régime général, la SSI (jusqu'à son intégration au régime général en 2020) et la MSA salariés.

3. Pour les trois régimes concernés par la Lura (régime général, MSA salariés, SSI jusqu'en 2019), le nombre de liquidations à partir de 2017 n'est pas directement comparable aux valeurs jusqu'en 2016, en raison de l'introduction de la Lura à partir du 1^{er} juillet 2017.

4. Voir annexe 4, note sur l'intégration de la SSI au régime général.

5. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

6. Professions libérales : CNAVPL, CNBF.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les retraités résidant dans les DROM avant 2016. Des données complémentaires ventilées par régimes détaillés sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

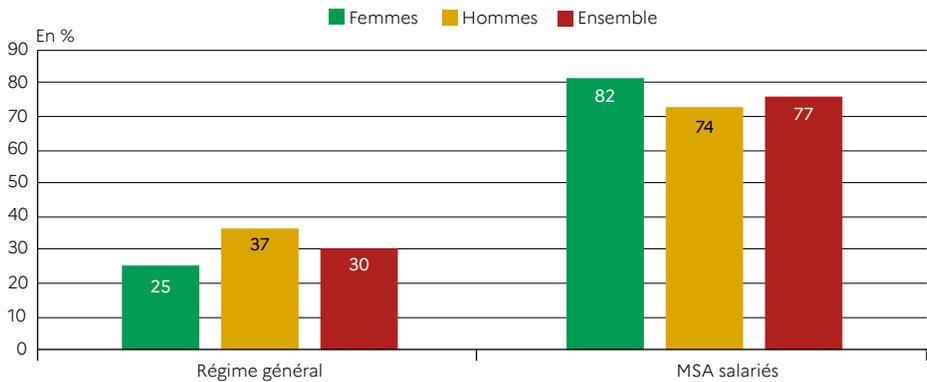
Sources > DREES, EIR, EACR, modèle ANCETRE.

6. C'est-à-dire des pensions versées à des personnes affiliées à au moins deux régimes différents parmi les régimes alignés et éligibles à la Lura.

proportions restent stables en 2021 par rapport à 2020. La SSI (avant son intégration au régime général en 2020) et la MSA salariés comptent environ 90 % de retraités polyaffiliés, ayant le plus souvent cotisé dans ces régimes pour des durées courtes et pas nécessairement en fin de carrière. Avec la mise en place de la Lura, le nombre de nouvelles pensions sont dorénavant versées par le régime général et non plus par la MSA ou la SSI (jusqu'à son intégration au régime général).

Par exemple, parmi les assurés de la génération 1954, 60 % des polyaffiliés au régime général et à la SSI auraient pour caisse verseuse celle du régime général avec les règles de la Lura⁷. La part des nouvelles pensions versées au titre de la Lura au régime général est plus faible chez les femmes pensionnées que chez les hommes (25 % contre 37 %, soit 12 points d'écart). En revanche, à la MSA salariés, cette part est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (82 % contre 74 %). ■

Graphique 1 Part des nouvelles pensions versées en 2021 au titre de la Lura



Lecture > Parmi les nouvelles pensions liquidées par des hommes en 2021 au régime général, 37 % ont été versées dans le cadre de la Lura (c'est-à-dire qu'elles ont été versées à des personnes qui sont à la fois affiliées à au moins deux régimes différents parmi les régimes alignés et éligibles à la Lura).

Champ > Retraités ayant acquis un droit direct en 2021, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source > DREES, EACR.

Pour en savoir plus

- > Données historiques et par régimes détaillés disponibles dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Retraites.
- > **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)** (2022). *Recueil statistique de la branche retraite 2021*. Paris, France : CNAV.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2022, septembre). *Évolutions et perspectives des retraites en France*. Rapport annuel.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS)** (2022, septembre). *Les comptes de la Sécurité sociale*. Rapport annuel.
- > **Ministère de l'Économie et des Finances** (2022). *Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, annexé au projet de loi de finances pour 2023*.
- > **Mutualité sociale agricole (MSA)** (2022). *Chiffres utiles de la MSA*. Paris, France : MSA.
- > **Papon, S., Beaumel, C.** (2021, janvier). Bilan démographique 2020 – Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages. Insee, *Insee Première*, 1834.

7. D'après l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) 2017 de la DREES.